

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2016 Numéro de version 1 Révision: 04.02.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Innenspachtel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Mortier prêt à l'emploi

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Baumit GmbH Reckenberg 12 D-87541 BAD HINDELANG Telefon: + 49 8324 921 1025 Telefax: + 49 49 8324 921 1029

eMail (sachkundige Person): sdb@baumit.de

Distributeur:
Baumit Schweiz AG
Rikonerstrasse 2
CH-8307 Effretikon
Tel. +41 52 354 50 70
Fax +41 52 354 50 71

e-mail:office@schweiz.baumit.com

Service chargé des renseignements: Département sécurité du produit

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ), Telefon/ Téléphone/ Telefono CH: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Indications complémentaires: Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

(suite page 2)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.02.2016

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2016

Nom du produit: Innenspachtel

vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:				
CAS: 7778-18-9	calcium (sulphate de)	≥25%		
EINECS: 231-90	0-3 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions			
	communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail			

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

Ne pas fair vomir. Rincer la bouche et boire ensuite abondamment, demander d'urgence une assistance.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non applicable.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Le produit n'est pas inflammable ni à l'état de livraison, ni à l'état mélangé prêt à la mise en oeuvre. Les moyens d'extinction et les mesures de lutte contre l'incendie sont à adapter en fonction de l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune mesure spécifique n'est requise pour la lutte anti-incendie. Ne déversez pas le produit extincteur dans les canalisations.

(suite page 3)

- CH/FR



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.02.2016

Numéro de version 1 Révision: 04.02.2016

Nom du produit: Innenspachtel

(suite de la page 2)

Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante. Eviter la formation de poussière.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

Pour les contenants de 10 kg: minimiser le levage et de transport de conteneurs en utilisant des aides mécaniques. S'il vous plaît noter l'équipement d'inspection "risques pour la santé musculo-squelettique système" du SECO.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire. Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

CH/FR



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.02.2016

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2016

Nom du produit: Innenspachtel

(suite de la page 3)

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7778-18-9 calcium (sulphate de)

VME (Suisse) Valeur à long terme: 3 a mg/m³

SSc;

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains:

Protection des yeux: Pas nécessaire.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles		
Forme:	En poudre	
Couleur:	Blanc	
Odeur:	Inodore	
Seuil olfactif:	Non applicable.	
valeur du pH à 20 °C:	6-8	
Changement d'état		
Point de fusion:	Non applicable.	
Point d'ébullition:	Non applicable.	
Point d'éclair	Non applicable.	
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable (solide n'est pas inflammable)	
Température de décomposition:	Non déterminé.	
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.	
Limites d'explosion:		
Inférieure:	Non applicable.	
Supérieure:	Non applicable.	
Pression de vapeur:	Non applicable.	
Masse volumique à 20 °C:	800-1000 kg/m ³	
Densité relative	Non applicable.	

(suite page 5)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.02.2016

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2016

Nom du produit: Innenspachtel

	(suite de la page 4)
Densité de vapeur.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	< 2 g/l à 20 °C et relatif à le sulfate de calcium
Coefficient de partage (n-octanol/ea	u): Non applicable (solide n'est pas inflammable)
Viscosité:	Non applicable.
Solvants organiques:	0,0 %
Teneur en substances solides:	100,0 %
9.2 Autres informations	Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

. CH/FR -



selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 04.02.2016

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2016

Nom du produit: Innenspachtel

(suite de la page 5)

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 7)

CH/FR

Page: 7/7

Fiche de données de sécurité



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.02.2016

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2016

Nom du produit: Innenspachtel

	(suite de la page 6		
14.3 Classe(s) de danger pour le transp	port		
ADR, ADN, IMDG, IATA			
Classe	néant		
14.4 Groupe d'emballage			
ADR, IMDG, IATA	néant		
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.		
14.6 Précautions particulières à prendr	re		
par l'utilisateur	Non applicable.		
14.7 Transport en vrac conformément à			
l'annexe II de la convention Marpol et a			
recueil IBC	Non applicable.		
"Règlement type" de l'ONU:	néant		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique: Abteilung Qualitätssicherung

Contact: info@baumit.de

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CH/FR